

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 357 accordant une permission de trois semaines à Hassen Abdou

n° 357

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
22 mars 1950

Numéro JO  
n° 3 du 31/03/1950

Date du numéro  
31 mars 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884, Vu l'arrêté n° 236 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis, modifié par les arrêtés n° 116, du 8 février 1947, et n° 50, du 18 janvier 1950

**Vu** la demande de permission d'absence en date du 7 mars 1950, formulée par Hassen Abdou, commis au bureau d'ordre des finances

**Vu** l'avis favorable de M. le chef du service des finances.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Une permission d'absence de trois semaines pour en jouir à Aden, et à solde entière, est accordée à Hassen Abdou, commis au bureau d'ordre des finances, pour compter du 10 avril 1950.

#### Art. 2

—La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, CHAMBOREDON.**